

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT

### ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE SUR LE DOMAINE PUBLIC DU 11 AU 13 AVRIL 2025

#### 1/ ORGANISME

Montpellier Méditerranée Métropole – 50, place Zeus – CS 39556 – 34961 Montpellier Cedex 2 –  
Tél : 04.67.13.60.00

#### Correspondant :



**Jeff CHOPARD-ROUSSEL**

**Chef du service pilotage et optimisation des ressources**

Direction déléguée grands projets, excellence sportive et pilotage

Pôle sports

Montpellier Méditerranée Métropole – Ville de Montpellier

04.67.13.48.92 – [jeff.chopard-rousseau@montpellier.fr](mailto:jeff.chopard-rousseau@montpellier.fr) – [montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr) – [montpellier.fr](http://montpellier.fr)

#### 2/ OBJET

**Appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'organisation d'une manifestation sportive sur le domaine public du 11 au 13 avril 2025.**

#### 3/ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

En date du 30 septembre 2024, la ville de Montpellier, autorité de police administrative, et Montpellier Méditerranée Métropole, gestionnaire de l'espace public, ont reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la part d'une société en vue d'organiser une manifestation sportive sur le domaine public.

L'autorisation d'occupation temporaire concerne les emplacements suivants sur le territoire de la commune de Montpellier, et les périodes ci-dessous mentionnées (incluant l'événement ainsi que le montage et le démontage), sous réserves des validations définitives par les autorités compétentes, notamment au regard des contraintes matérielles (sécurité, travaux, etc.) :

- La promenade royale du Peyrou, du lundi 7 avril au mercredi 16 avril 2025 ;
- Les rues listées en annexe n° 1, le samedi 12 avril et le dimanche 13 avril 2025.

Le présent appel vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

En contrepartie de l'avantage consenti par la mise à disposition des espaces, la société s'acquittera du montant fixé par la collectivité dans le cadre de sa délibération tarifaire pour l'occupation des espaces susmentionnés.

## 4/ PROCÉDURE

L'organisation de la présente consultation ne concerne ni un marché public ni une délégation de service public mais la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec convention de mise à disposition, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. »

## 5/ CONTENU DU DOSSIER

Le candidat devra fournir les éléments suivants avant la date limite de remise des offres :

- Une lettre d'intention présentant la société (avec notamment la composition du capital social (le montant du capital social et sa répartition), et une présentation de ses dirigeants), et ses filiales, et permettant d'exposer sa motivation à participer à la consultation ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de groupement, cette déclaration est à fournir par chaque membre du groupement ;
- Un mémoire exposant l'expérience et le savoir-faire du candidat dans le domaine de la prestation objet de la convention ;
- Le pouvoir de la ou des personnes habilitées à engager la société (et en cas de groupement, l'habilitation éventuelle donnée au mandataire par les cotraitants pour l'autoriser à signer en leur nom la convention) ;
- Un justificatif de moins de 3 mois de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K Bis ou équivalent) ou autre registre professionnel, ou récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an ou transmission du numéro unique d'identification délivré par l'Insee ;
- Les comptes annuels officiels (sous présentation comptable détaillée et non liasse fiscale) des 2 derniers exercices de la société, ainsi que les rapports du commissaire aux comptes y afférent (rapport spécial et général) ;
- Une lettre d'intention présentant avec précision le projet qu'il entend mettre en œuvre au sein des espaces ;
- Tout document complémentaire jugé utile par le candidat permettant de prouver sa capacité professionnelle et technique.

## 6/ CHOIX

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient un intérêt pour occuper l'espace décrit au présent avis, Montpellier Méditerranée Métropole effectuera son choix en prenant en compte les éléments suivants :

- La qualité du projet proposé ;
- La capacité économique et financière du candidat ;
- L'expérience et le savoir-faire du candidat dans le domaine de la prestation objet de la convention.

**Négociation** : Montpellier Méditerranée Métropole se réserve la possibilité de négocier avec les candidats sur la base des propositions remises. Cette négociation pourra alors porter sur tous les éléments constitutifs de l'offre. Les modalités de déroulement de cette négociation ainsi que son contenu seront alors précisés dans le courrier de négociation correspondant adressé à chaque candidat concerné.

Toute déclaration de manifestation d'intérêt concurrente doit être adressée par voie électronique à l'adresse suivante : [jeff.chopard-rousseau@montpellier.fr](mailto:jeff.chopard-rousseau@montpellier.fr)

**Date limite de remise d'éventuelles manifestations d'intérêt** : vendredi 17 janvier 2025 à 12 heures.

## **Annexe n° 1 : Liste des voies de circulation concernées par la manifestation**

L'ensemble de ces voies de circulation sont situées sur la commune de Montpellier, sauf mention contraire.

Cette liste est susceptible d'évoluer de façon marginale en fonction des contraintes matérielles (sécurité, travaux, etc.) s'imposant aux organisateurs.

Bd Henri IV  
Quai des Tanneurs  
Quai du Verdanson  
Rue de Villefranche  
Bd Louis Blanc  
Bd Bonne nouvelle  
Bd Sarrail  
Place de la comédie  
Avenue Frédéric Mistral  
All. de la citadelle  
Viaduc Alphonse Louba  
Av. de Nimes  
Av. François Delmas  
Rue du Val Marie  
Rue des Paradisiens  
Av. de Saint-Maur  
Rue de la Pepinière  
Rue des Pradiers  
Allée Alegria Beracasa  
Passerelle du Moulin de l'Evêque  
Pl. du Moulin de l'Evêque  
Avenue de la Pompignane  
Rdpt Maréchal Philippe Leclerc de Hauteclocque  
Avenue Georges Frêche – Castelnau-le-Lez  
Chemin de Verchant – Castelnau-le-Lez  
Av. Marcel Dassault – Castelnau-le-Lez  
Chemin du clos de l'Armet – Castelnau-le-Lez  
Chemin des jardins – Castelnau-le-Lez  
Chemin des thermes – Castelnau-le-Lez  
Chemin des Grès – Castelnau-le-Lez  
Chemin du pont de serane – Castelnau-le-Lez  
Chemin de la vieille poste – Castelnau-le-Lez  
Rue de Doscarès – Castelnau-le-Lez  
Rue des marels  
Allée Florence Arthaud  
Rue Edmont Fleg

Allée Manitas de Plata  
Av. Albert Einstein  
Rue de la Mogère  
Carr de Madrid  
Bd Telemaque  
Bd Pénélope  
Avenue Nina Simone  
Av. Théroigne de Méricourt  
Pont André Levy  
Rue des Acconiers  
Allée des cirses de Montpellier  
Av. Germaine Tillion  
Pl Georges Freche  
Rue du Moulin des 7 Cans  
Av du petit train  
Av Albert Dubout  
Bd d'orient  
Bd de Strasbourg  
Rue du grand Saint Jean  
Rue d'Alger  
Rue de la République  
Bd Victor Hugo  
Rue de la loge  
Esplanade Philippe IV de Valois  
Pl Martyrs de la résistance  
Rue Cambacérès  
Pl. Chabaneau  
Rue de la préfecture  
Rue du Palais des Guilhem  
Rue du puits des Esquilles  
Rue Saint-Pierre  
Rue du cardinal de Cabrières  
Rue Abbé Marcel Montels  
Rue de la Providence  
Bd Pasteur  
Rue Ferdinand Fabre  
Rue Foch  
Allée de Platon  
Av du pont Juvénal  
Rue Vendémiaire  
Allée du capitaine Dreyfus  
Allée de la Méditerranée  
Rue de la Blottière  
Rue Barthez  
Rue du carrefour du Roi  
Avenue de la Gaillarde

Rue de las Sorbes  
Rue des Frères Platter  
Résidence les roses  
Rue des Glycines  
Rue des rêves  
Rue Louis Gaston de Ségur  
Rue Duchesse d'Abrantès  
Rue Marcel de Serres  
Avenue d'Assas  
Rue Hilaire Ricard  
Rue Baumes  
Rue Saint Louis  
Rue Capiès  
Rue Auguste Comte  
Place Giral  
Rue François Franque  
Rue Gerhardt  
Rue du Faubourg Saint Jaumes